



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 09/03/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230308-128932-DE-1-1

**Séance du mercredi 8 mars
2023
D-2023/62**

Date de mise en ligne : 10/03/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 8 mars 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Le maire quitte la séance et laisse la présidence à Madame Claudine BICHET de 16H23 à 16H25

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent à partir de 15h32

Excusés :

Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU,

Absents :

Mme Béatrice SABOURET, Mme Alexandra SIARRI, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Fabien ROBERT, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Marik FETOUH, M. Guillaume CHABAN-DELMAS, Mme Pascale ROUX, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI,

Attribution d'aides en faveur des associations. Programme Seniors. Subventions. Adoption. Autorisation.

Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est résolument engagée dans une politique de transition écologique et démographique afin de bâtir un environnement favorable à l'avancée en âge et au bien vivre ensemble. L'obtention du LABEL OR "AMI DES AINES" ® du RFVAA, certifié par Apave Certification, témoigne ainsi d'une volonté d'accompagner et d'anticiper l'évolution démographique qui verra s'amplifier la proportion des seniors dans la population bordelaise. A Bordeaux, en 2030, un tiers des habitants aura plus de 60 ans.

Afin de soutenir les actions des associations qui œuvrent afin de promouvoir les valeurs d'égalité et d'inclusion inscrites dans les objectifs du schéma d'intervention communale « Bordeaux Terre de Solidarités », il vous est proposé de valider l'octroi d'une enveloppe financière complémentaire d'un montant de 10 000 € à répartir comme suit :

Associations	Montants 2023 (€)
Atelier Graphite Accompagnement social, administratif et juridique en offrant les services d'un écrivain public, informateur social et formateur aux personnes en situation de rupture avec l'écrit et aux professionnels du secteur de l'aide sociale.	7 000
GP Intencité – centre social et culturel du Grand Parc Projet d'activités "Seniors en action" La prévention santé, l'entraide, la veille et l'utilité sociale : Permettre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des seniors en favorisant notamment la rencontre et l'échange par le biais d'actions collectives et en valorisant les ressources et les compétences des personnes âgées du territoire.	3 000
TOTAL	10 000

Pour information, les associations mentionnées ci-dessus, n'ont pas bénéficié d'aides en nature au titre de l'année 2022.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 - Article 65748- Fonction 4238.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Bernard-G BLANC

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 mars 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Harmonie LECERF MEUNIER